

AFFAIRE N° 17

APPROBATION de l'avenant n° 1 de la Convention avec la C<sup>ie</sup>  
"LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour assurance de l'Ambulance Renault du 21  
Avril 1955 au 26 Janvier 1956.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Avril 1955

Mesdames,

Messieurs,

En délibération du Conseil Municipal du 22 Avril 1955, vous avez approuvé la convention avec la C<sup>ie</sup> "la PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance du 1/3 de l'Ambulance Renault, Police n° 7.555 du 26 Janvier 1955 au 26 Janvier 1956.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 assurant tous risques ce véhicule à compter du 21 Avril 1955 au 26 Janvier 1956.

Montant de la prime, impôts et frais ..... 28.885 Rs  
=====

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au chapitre IX article 6 du budget primitif de 1955./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.